

Communiqué de presse

Il y a urgence !

Les coupures d'eau ça suffit !

« Les coupures d'eau sont illégales. Combien de fois encore les VEOLIA et Consorts vont-ils se placer au dessus des lois de la République en refusant de prendre en compte les situations économiques et sociales !

En privant d'accès à l'eau, ils exercent une violence inqualifiable qui s'ajoute aux difficultés des familles. Ces situations sont une atteinte à la santé publique.

Mais **hier, une très bonne nouvelle est arrivée** : la justice a donné raison à un usager victime de coupure d'eau. **Le jugement interdit à la Lyonnaise des Eaux de procéder à toute coupure d'eau sous peine de 100€ d'astreinte par jour.** De plus la société a aussi été condamnée à verser 5000 € au titre du préjudice moral et 680 € au titre du préjudice matériel.

Les multinationales de l'eau ont suffisamment abusé d'une situation de rente à deux chiffres face à des usagers captifs de services publics délégués au privé sans un véritable contrôle de la part des collectivités.

Nous voulons rappeler le salaire que Monsieur Antoine Frérot, PDG de VEOLIA environnement s'est octroyé en 2013. Un salaire qui s'élève à 1 789 157 € payé par les factures d'eau. Ceci alors qu'un nombre toujours plus grand de citoyens se débat quotidiennement pour « vivre » avec quelques centaines d'euros. Il est utile de rappeler que l'on recense 65 000 dossiers de R.S.A. dans les Pyrénées Orientales.

Les multinationales disposent du pouvoir que nos politiques leurs accordent. C'est tout d'abord à nos politiques locaux de prendre leurs responsabilités quand ils choisissent de sous-traiter un service public aussi vital que l'eau. Déléguer n'est pas synonyme d'abandon du service entre les seules mains du privé; déléguer c'est contrôler le service en sous-traitance.

Sur les 57 millions de m³ d'eau puisés l'an passé, 24 millions sont partis en fuites des réseaux de distribution et en gaspillages divers. Les usagers paient cette mauvaise gestion.

Aujourd'hui encore, au lendemain de ce jugement qui confirme les décrets de la loi Brottes, de nouvelles coupures d'eau viennent d'être effectuées auprès de familles Perpignanaises.

Nous demandons avec force aux élus concernés de faire respecter la loi et aux entreprises délégataires du service public de cesser immédiatement ces coupures d'eau et annuler le passif des contentieux de même nature.

Afin de se faire entendre l'association devra t'elle lancer un appel à manifester aux usagers qui sont aussi des citoyens ?

Dès demain, si la situation nous y oblige, notre association se joindra au mouvement national des usagers rassemblés pour porter une action en justice afin que la loi soit respectée et que tous les préjudices occasionnés soient pris en compte.

Tous les citoyens qui souhaitent apporter leurs soutiens à cette action sont invités à entrer en contact avec l'association »

Pour l'association des Usagers de l' Eau des Pyrénées Orientales
Le Président,
Dominique BONNARD